

CENTRE

Axe 4 : Management et tutorat

Formation modulaire maîtres d'apprentissage

Contexte

Pas de contexte

Objectifs

Préparer aux fonctions de maître d'apprentissage et identifier le contexte juridique propre à l'apprentissage dans la fonction publique hospitalière.

- Mieux installer la collaboration apprentis/maître d'apprentissage.
- Sécuriser les parcours des alternants.
- Comprendre le lien avec le CFA.
- Permettre à ceux qui le souhaitent d'obtenir la certification au sens de l'arrêt du 17 décembre 2018 et l'arrêté du 7 décembre 2021 portant révision de la certification relatives aux compétences de maître d'apprentissage/tuteur.
- Préparer le candidat à la constitution du dossier et à la soutenance devant le jury conformément au référentiel d'évaluation.

Public

Tout agent de la FHP intéressé et volontaire, soutenu par son employeur, qui souhaite s'engager dans la mission de maître d'apprentissage ou qui s'assure déjà cette mission

Exercice

2024

Code de formation

H420

Nature

AFC

Organisé par

CROIX-ROUGE FRANCAISE ou SYNERGIE DCF

Durée

28 heures